

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	27
- pouvoirs	6
- abstentions	0
- votants	33
- pour	33
- contre	0

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU « COMITE DE MASSIF DE CORSE »

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Arbori : L'HOSPICE Stéphane

Arro : ANGELINI Christian

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean Laurent

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique

Casaglione : ALFONSI Ours Pierre

Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean Dominique

Cristinacce : VERSINI Antoine

Marignana : CECCALDI Mathieu

Murzo : PAOLI François

Orto : RUTILY Nicolas

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier

Piana : CASTELLANI Pascaline

Poggiolo : PINELLI Jean Laurent

Renno : MATTEI FAZI Joselyne

Rezza : POMPONI Paul-François

Rosazia : POLI Ange-Xavier

Sant'Andréa d'Orcino : LECA Réjane

Sari d'Orcino : PINELLI Michel

Serriera : LECA Barthélémy

Soccia : BARTOLI Jean-François

Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario

Avaient donné pouvoir :

Guagno : COLONNA Paul à RUTILY Nicolas

Letia : CHIAPPINI Angèle à CHIAPPINI Charles

Osani : ALFONSI François à CECCALDI Mathieu

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline

Salice : GIORDANI Jean-Pierre à POMPONI Paul-François

Vico : KALPALIS Pierre à ZANNIER Mario

Etaient absents :

Ambiegna : MARCHI Jean Michel

Azzana : LECA Thierry

Balogna : GRISONI Dominique

Calcatoggio : DONZELLA Daniel

Cargese : GARIDACCI François, FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme, POGGI Dominique, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, ALESSANDRI Stéphanie, PAOLI Jean-Paul

Casaglione : MORATI Lucien

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis

Evisa : GIANNI Jean-Jacques

Lopigna : NEBBIA Alain

Partinello : CARDI Christian

Pastricciola : LECA Stéphane

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 qui prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que les organes délibérants des collectivités territoriales et établissements publics ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ;

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire. Madame CASTELLANI Pascaline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Vu la délibération n°2020-011 du 17 juillet 2020,

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire qu'il y a lieu de procéder à nouveau à la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Comité de Massif de Corse.

Après avoir ouï l'exposé :

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la désignation de Monsieur VERSINI Antoine en tant que représentant titulaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone au sein du Comité de massif de Corse.

Vote à l'unanimité la désignation de Madame CHIAPPINI Angèle en tant que représentant suppléant de la communauté de communes Spelunca-Liamone au sein du Comité de massif de Corse.

Autorise son président à signer au nom de la communauté de communes toutes pièces en relation avec ce sujet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 23 septembre 2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "Communauté de Communes Spelunca" around the top edge and "* Corse du Sud" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. The signature is a stylized, cursive script that extends to the right of the stamp.